



## Convention CDG56 Accompagnement sur la mise en place du télétravail

DEL23\_2023\_01\_25

---

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents :** GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés :** EVANNO Sophie, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, JEGOUX Thomas.

**Absente :** ANN Véronique

**Pouvoirs :** EVANNO Sophie donne pouvoir à LE ROUX Anne  
JEGOUSSE Mickaël donne pouvoir à GARIDO Véronique  
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent  
JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur : Madame Véronique GARIDO

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

La pandémie de Covid-19 a généralisé le recours au télétravail dans les collectivités territoriales.

Utilisé au sein des services de la Commune de Languidic pendant les périodes de confinement, le télétravail constitue un véritable levier d'attractivité et de fidélisation des agents et il est sollicité de façon récurrente par les agents de la commune dont les missions sont adaptées à un mode de travail mixte associant présentiel et télétravail.

Pour autant, la commune ne dispose à l'heure actuelle d'aucun encadrement formalisant les conditions d'exercice et de responsabilité de ce mode de travail.

Par ailleurs, la perspective des travaux au sein de la mairie, rend d'autant plus pressante et légitime la possibilité de recourir au télétravail pour les agents communaux.

Enfin, la démarche de Qualité de Vie au Travail initiée en 2022 et rassemblant agents et élus de la Commune a également fait remonter de nombreuses attentes en la matière.

Aussi, une réflexion est actuellement menée dans les services, associant l'ensemble de l'équipe managériale, afin de proposer un cadre sécurisant et pragmatique d'exercice du télétravail pour la fin du premier semestre 2023.

Dans ce contexte, le Centre de Gestion du Morbihan propose actuellement un accompagnement thématique sur la mise en œuvre du télétravail au sein des collectivités. Au travers de 2 séances, mais également en "fil rouge" tout au long de la démarche, il est proposé d'accompagner la Commune sur les différents enjeux relatifs à la mise en place du télétravail et notamment :

- Un rappel règlementaire ;
- Les bonnes questions à se poser (modalités d'exercice du télétravail, sécurité des données, management, sécurité des télétravailleurs...)
- Des retours de pratiques ;
- La construction des outils relatifs au télétravail : charte, délibération, autorisations et formulaires de demande.

Ce parcours est proposé pour un coût de 712 €.

Au regard du caractère contraint du calendrier, imposé notamment par le programme des travaux de la Mairie, ainsi que des enjeux en termes managériaux et de responsabilité de la Commune, il est proposé de solliciter cet accompagnement du Centre de Gestion du Morbihan.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Morbihan afin de bénéficier d'un accompagnement sur la mise en œuvre du télétravail pour un montant de 712 €.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 26 janvier 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL